

Ref : CA2024/54

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2024

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA COMPOSITION ACTUALISÉE DE LA COMMISSION DES STATUTS DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➔ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 12 juillet 2024 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation,
Vu la délibération CA2023/48 du 29/09/2023,
Vu la délibération CA2023/71 du 15/12/2023,
Vu l'article 21 des statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Étant préalablement exposés les points suivants :

Conformément aux statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne, la commission des statuts de l'université est chargée de procéder à l'examen des projets de rédaction et/ou de modification des statuts et règlement(s) intérieur(s) de l'université et de ses composantes, avant avis du comité social d'administration et leur soumission au conseil d'administration.

Cette instance comprend (les termes ci-après étant employés au sens neutre, indépendamment du sexe de la personne nommée) :

- 2 représentants de chacune des listes enseignantes représentées au Conseil d'Administration,
- 1 représentant de chacune des sections syndicales représentatives de personnels enseignants de l'université,
- 2 représentants BIATSS de chacun des syndicats représentés au comité social d'administration,
- 2 représentants de chacune des organisations étudiantes représentées au Conseil d'Administration.

Elle est présidée par le président d'université ou par le vice-président du conseil d'administration. Le directeur général les services et le responsable de la cellule juridique sont membres de droit de cette commission.

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement intégral de la représentation enseignante et de la représentation « étudiante » au sein de la commission des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne, suite aux dernières élections générales aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,

→ Etant rappelé la composition en vigueur de la représentation étudiante au sein du conseil d'administration (CA) de l'université :

- Liste « UNEF-EBM » (3 sièges obtenus au CA) :

Titulaires	Suppléants
DIRIK Büşra	PIKE Dorian
DELAVOIE Iban	MARTIN Fanny
LAFON Marion	SABOYA Nino

- Liste « Union Etudiante » (2 sièges obtenus au CA) :

Titulaires	Suppléant(s)
LISSA Pablo	CHRISTOPHE Paul-Emmanuel
BRACONNIER Soizic	CAUZIT Sarah

- Liste Le Poing Levé (1 siège obtenu au CA) :

Titulaire	Suppléant
JIMENEZ Maïa	OLIVIER Yann

➤ Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

La composition nominative de la commission des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne est modifiée comme suit :

NOM Prénom	Représentants des listes enseignantes représentées au CA		Représentants de sections syndicales représentatives de personnel	Représentants « Biatss » des syndicats représentées au CSA	*Représentants « étudiants »
	Collège A	Collège B			
	(2 représentants/liste) <ul style="list-style-type: none"> • Liste « S'engager pour Montaigne » : LISAK Catherine BESSARD-BANQUY Olivier • Liste « Dynamiques Montaigne » : LACOMBA Marta LARRÉ Lionel 	(2 représentants/liste) <ul style="list-style-type: none"> • Liste « S'engager pour Montaigne » : GUILLOT Gérald TINCHANT Sabine • Liste « Dynamiques Montaigne » : CASTETS Rémi BOUCHIBA-FOCHESATO Isabelle 	COSTE Laurent FLORENCE Amélie GAILLARD Aurélie DURET-PUJOL Marie TAUZIN Isabelle RACAUD Sylvain MULLALY Jason	DUTHOIT Franck SABATIER Dominique HAUQUIN Pascal DELERUE Régis LOPEZ Christine ARCELIN-LABERIE Karine GOUVIER Stéphane MALERET Sylvie	(2 représentants /liste) <ul style="list-style-type: none"> • Liste « UNEF-EBM » : MARTIN Fanny DELAVOIE Iban • Liste « Union Étudiante » : LISSA Pablo BRACONNIER Soizic • Liste « Le Poing levé » : JIMENEZ Maïa OLIVIER Yann

Article 2 :

La présente délibération abroge toute délibération antérieure ayant le même objet.

Article 3 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

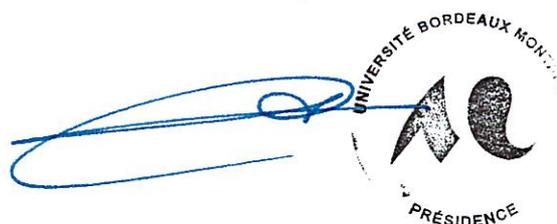
La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré (en mode hybride en présentiel et à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 12/07/2024.

Nombre de membres présents	20
Nombre de membres représentés	14
Nombre total de membres présents et représentés	34
Nombre d'abstentions	0
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	34
Nombre de suffrages « Pour »	34
Nombre de suffrages « Contre »	0

Le Président,



Alexandre PÉRAUD.

17 JUL. 2024

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

17 JUN. 2024